

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°4

OBJET : AFFAIRES TRAITEES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

QUESTION N° 4

OBJET : AFFAIRES TRAITEES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à la délégation votée par le Conseil municipal en date du 30 mars 2026, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée et leurs avenants subséquents pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

DECISIONS MUNICIPALES

N°2026-084 du 03.04.2026 : Dépôt d'une déclaration préalable pour l'entretien-restauration de la statue de Saint-Martin de l'Eglise d'Herblay-sur-Seine

N°2026-085 du 08.04.2026 : Remboursement de la somme due à une élève du Conservatoire de musique.

N°2026-086 du 08.04.2026 : Modification de la régie de recettes « Pôle Seniors » d'Herblay-sur-Seine.

N°2026-087 du 08.04.2026 : Modification de la régie de recettes portant sur l'encaissement des commerçants du marché municipal et des frais annexes.

N°2026-088 du 09.04.2026 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) du Groupe scolaire des Tartres et des espaces publics attenants.

N°2026-089 du 09.04.2026 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le dépôt d'une demande de subvention d'aide au fonctionnement 2026 au conseil départemental du Val d'Oise pour les établissements d'enseignement artistique.

N°2026-090 du 09.04.2026 : Approbation et signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'association Accueil des Villes Françaises.

N°2026-091 du 09.04.2026 : Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de l'église Saint Martin d'Herblay le 7 juin 2026.

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ET LEURS EVENTUELS AVENANTS SUBSEQUENTS :

- Marché relatif à la location de stands et de matériels ludiques – lot 1 : « stands » sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée globale du marché de 100 000€ hors taxes avec la société INTERNATIONAL MODULING – lot 2 : « matériels ludiques » sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée globale du marché de 60 000€ taxes avec la société AIR 2 JEUX – (2026-015) ;
- Marché relatif à une prestation de DJ, de recherche musicale avec l'installation de matériel son et lumière pour un montant total de 410€ toutes taxes comprises avec Monsieur Benoît THUET– (2026-047) ;
- Marché relatif à la fourniture de repas pour un montant total de 2 513,64€ hors taxes avec la société AMIGO PAELLA– (2026-048) ;
- Marché relatif à une convention de mise à disposition d'un stand de tir pour le service de la police municipale pour un montant de 300€ toutes taxes comprises avec la société NB ARMURERIE – (2026-049) ;
- Marché relatif à un séjour pour les enfants « Chevaliers du Moyen Age » pour un montant total de 3 370,80€ toutes taxes comprises avec LE CENTRE GUE DE FRISE– (2026-053) ;
- Marché relatif à la maintenance des terminaux de paiements électronique pour un montant total de 702€ hors taxes avec la société JDC– (2026-055).

Le Conseil municipal **Prend acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus :

Et ont, les Membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme.

Johann ROS
Adjoint au Maire, Secrétaire de séance

Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

